



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ATTESTATION

## « SAVOIR-NAGER » EN SECURITE

*Arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité*

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par à l'élève. Elle certifie la réussite par l'élève du test cité en référence.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :      /      /

## École / collège :

## Académie : TOULOUSE

Fait à

. |e / /

<i>Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement</i>	<i>Cachet et signature du professionnel agréé et titre</i>	<i>Signature du professeur</i>
--	--	--------------------------------